

## **Rapport annuel 2023-2024 sur l'application du règlement de gestion contractuelle**

### **Municipalité de Saint-Esprit**

L'article 938.1.2 du *Code municipal du Québec* stipule qu'au moins une fois l'an, la Municipalité doit déposer, lors d'une séance du Conseil municipal, un rapport concernant l'application du règlement de gestion contractuelle.

Le 3 juillet 2018, la Municipalité de Saint-Esprit a adopté le Règlement 616-2018 sur la gestion contractuelle de la Municipalité de Saint-Esprit. Le rapport sera donc, présenté un fois l'an à partir de la période du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin de l'exercice suivant.

### **MODIFICATIONS APPORTÉES AU RÈGLEMENT DE GESTION CONTRACTUELLE**

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au 15 juin 2021 et modifie principalement la possibilité de prioriser les octrois de contrat pour les entreprises québécoises. La modification réglementaire porte le numéro 667-2021.

Une modification a été apportée au Règlement sur la gestion contractuelle au 24 novembre 2023, afin d'harmoniser le règlement en tenant compte de tout décret adopté par le ministre en vertu de l'article 935 du Code municipal. La modification réglementaire porte le numéro 713-2023.

Aucun autre changement apporté au 30 juin 2024.

### **ADJUDICATION DES CONTRATS**

La municipalité peut conclure des contrats selon les trois principaux modes de sollicitation possibles : le contrat conclu de gré à gré avec ou sans mise en concurrence, le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public (SEAO).

Pour déterminer le mode de sollicitation à utiliser, la Municipalité tient compte de la nature du contrat qu'elle souhaite conclure, l'estimation de la dépense, les délais d'exécution, les fournisseurs locaux susceptibles de satisfaire aux exigences du contrat, ainsi que les dispositions législatives et réglementaires applicables.

La municipalité déploie tous les efforts nécessaires pour faire favoriser une plus grande participation au marché des contrats municipaux.

Comme requis par la Loi, la Municipalité tient à jour sur son site internet, la liste de contrats qu'elle conclut et qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ (au coût net). Le « coût net » étant le montant avant taxes auquel on ajoute la portion non-remboursable de la TVQ (pour les municipalités le remboursement de la TVQ est limité à 50%).

Également, requis par la Loi, la Municipalité publie une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$, octroyés au cours du dernier exercice financier complet avec un cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

### **OCTROI DE CONTRATS DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2023 AU 30 JUIN 2024**

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat de gré-à-gré auprès de fournisseurs. En 2023-2024, ces contrats sont les suivants :

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT	AUTRES ENTREPRISES INVITÉES
2023-07-03	2023-07-177	Latendresse Asphalte inc.	45 992.00\$	Piste multifonctionnelle phase 2	- Aucun
2023-08-14	2023-08-214	GBI experts-conseils inc.	25 145.00\$	Surveillance des travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable entre les rues Montcalm et Avila	- Les services EXP - Shellex
2023-08-14	2023-08-217	LCM Électrique	39 265.00\$	Conversion au DEL de l'éclairage du terrain de balle	- Aucun
2023-10-02	2023-10-257	DCA, Comptable Agréé Inc.	25 921.00\$	Mandat pour services professionnels - Audits année 2023	- Aucun
2023-11-06	2023-11-292	La Gestion Élite	25 526.00\$	Entretien ménager des édifices municipaux	- Aucun
2023-11-06	2023-11-295	Latendresse Asphalte inc.	31 496.00\$	Drainage du fossé rue Grégoire	- Aucun
2013-12-04	2023-12-352	NORDIKeau	110 411.00\$	Services d'entretien et d'exploitation des ouvrages d'eaux usées et des ouvrages d'eau potable	- Aucun
2024-01-15	2024-01-015	Parallèle 54	59 843.00\$	Services professionnels - Assistance technique 2024	- Aucun
2024-04-02	2024-04-094	Duclos Laval Chrysler Dodge Jeep Ram inc.	45 930.00\$	Acquisition d'un camion pour la voirie	- Joliette Dodge Chrysler
2024-05-06	2024-05-141	Parallèle 54	32 756.00\$	Plans et devis des travaux correctifs pour appels d'offres en lien avec l'amorce de glissement de terrain sur le rang de la Rivière Nord	- Aucun
2024-05-06	2024-05-144	Pompes Villemaire inc.	31 591.00\$	Travaux correctifs aux jeux d'eau	- Vortex
2024-05-06	2024-05-145	Innovax Construction inc.	46 027.00\$	Conversion pour les bureaux du 81 rue Saint-Isidore	- Aucun
2024-06-03	2024-06-188	Latendresse Asphalte inc.	46 527.00\$	Aménagement du stationnement de la rue Principale	- Pavage E. Perreault
2024-06-25	2024-06-200	Parallèle 54	25 197.00\$	Plans et devis, la gestion d'appel d'offres et surveillance des travaux – Trottoir de la rue Montcalm	- Aucun

Dans l'octroi des contrats de 25 000 \$ à 133 799.99 \$, la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur invitation auprès de fournisseurs. En 2023-2024, ces contrats sont les suivants :

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT	AUTRES ENTREPRISES INVITÉES
2023-11-06	2023-11-289	Les Services EXP Inc.	79 266.00\$	Services professionnels – Plan, devis et surveillance pour la construction de la rue René et le prolongement des services municipaux	-GBI experts-conseils inc. -Parallèle 54

Dans l'octroi des contrats de plus 133 799.99 \$ la Municipalité peut conclure un contrat après avoir procédé à un appel d'offres sur le système électronique d'appels d'offres publics du gouvernement du Québec (SEAO).

DATE OCTROI	NUMÉRO RÉSO	NOM DU FOURNISSEUR	MONTANT DU CONTRAT (au coût net)	OBJET DU CONTRAT
2023-08-14	2023-08-213	Excavation G. Allard inc	220 504.00\$	Travaux de bouclage d'une conduite d'eau potable entre les rues Montcalm et Avila
2024-06-03	2024-06-196	F. Gilbert ltée	563 546.00\$	Travaux de réhabilitation d'une partie de la conduite du cours d'eau Rochon-Payette

## MEILLEURES PRATIQUES DE GESTION CONTRACTUELLE

De bonnes pratiques en matière de gestion contractuelle sont en place au sein de la Municipalité, telles que :

- Les soumissions reçues sont vérifiées et analysées quant à leur conformité. Les soumissions jugées non conformes sont documentées et selon la nature de leur non-conformité, peuvent être rejetées ;
- Les vérifications au Registre des entreprises du Québec (REQ) et au Registre des entreprises non admissibles aux contrats publics (RENA) sont réalisées avant l'octroi des contrats.

## ROTATION DES FOURNISSEURS

Lors de l'attribution de contrats de gré à gré comportant une dépense de 25 000 \$ et moins, la Municipalité favorise l'alternance entre les fournisseurs potentiels.

## PLAINTES

Aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

## SANCTIONS

Aucune sanction n'a été appliquée concernant l'application du Règlement de gestion contractuelle.

Préparé par Guillaume Beauchemin, responsable de la comptabilité

Déposé par Simon France, directeur général et greffier-trésorier, à la séance du conseil du 7 octobre 2024.